Conditions Générales de Vente : IMPRESSION

Toute commande passée par une personne physique ou morale et par mail ou courrier inclut l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente.

1) Commande:

Nous exécutons toutes les commandes sur la base des fichiers fournis ou transférés par le client sauf dans le cas d'un accord écrit. Les fichiers doivent être fournis dans les formats spécifiés. Pour les formats non conformes, nous ne pouvons garantir une réalisation sans défaut d'impression, à moins que ce format ait été accepté par courrier écrit par nos soins. Le client est entièrement responsable de l'intégrité et de l'exactitude de ces fichiers, même s'il se révèle y avoir des erreurs de transfert ou de support des données dont nous ne sommes cependant pas responsables.

Avant les transferts de fichiers, le client est tenu d'utiliser des programmes de protection contre les virus d'ordinateur. La sauvegarde des données incombe uniquement au client. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise exécution de commandes par téléphone.

2) Devis:

La remise d'un devis ne nous engage pas à exécuter les travaux dudit devis. Nos devis sont valables un mois à compter de leur date d'émission en raison des variations de tarifs des matières premières. Passé ce délai, nos tarifs pourront être révisés.

3) Qualité des produits :

Sans remise à notre attention d'un bon à tirer signé par le client à la commande, aucune réclamation ne sera prise en compte (nuances de couleurs etc.).

Le client accepte qu'il y ait des variations de teinte tout au long d'un tirage et des anomalies bénignes pouvant avoir échappé à notre surveillance. Conformément à l'usage, les quantités commandées seront livrées dans les limites d'une tolérance de 10% en plus ou en moins. Les teintes d'encre ainsi que les quantités de papier ne seront garanties que dans les limites des tolérances admises dans les secteurs d'imprimerie. Le client admettra donc sur l'ensemble du tirage la présence de défauts mineurs, invisibles pour l'utilisateur non averti, légères variations de couleurs, d'intensité ou de découpe. De même, le client accepte que le format fini puisse varier de 10 % par rapport au format initial commandé. Le papier n'étant pas acheté en stock mais fabriqué à notre demande sur des formats prédéfinis, l'usine se réserve le droit de tolérance de plus au moins 10 %. A ce titre le client accepte sans réserve les conditions du papetier.

4) Impression et publicité :

La société FRANCE PROSPECTUS peut, avec l'accord du client et de façon opportune, faire référence à elle-même sur les produits objets du contrat. Le client ne peut refuser son accord que si ses intérêts sont prépondérants à ceux de FRANCE PROSPECTUS. Nous

nous réservons le droit, sans autorisation expresse du client, d'envoyer à des tiers des exemplaires de produits imprimés à titre d'échantillons de qualité.

5) Format des fichiers :

Nous n'acceptons que les fichiers au format PDF, JPEG, TIFF, EPS ou AI en haute définition (qualité maximale lors de l'enregistrement). Pour tout autre format de fichier nous ne garantissons pas le résultat.

ATTENTION : nous n'acceptons pas les fichiers natifs (format XPRESS, Indesign, Photoshop...). De plus, nous ne pouvons garantir le résultat de l'impression d'un document PDF généré à partir de Quarkxpress.

Si, malgré notre vigilance, les imprimés présentent une réelle malfaçon (hormis la « passe »), il suffit de nous en avertir par mail dans les plus brefs délais, et après accord, de nous restituer la totalité de la marchandise, et ce sous 8 jours, afin que nous procédions à son remplacement si nous jugeons cette mesure indispensable.

Dans tous les cas, nous ne procéderons à un retirage qu'après avoir constaté la malfaçon sur l'ensemble de la marchandise.

6) Livraison:

Les réclamations pour retards, avaries ou manquants, devront être faites dès réception sur le bon de livraison ou auprès du transporteur. Celles-ci seront admises en cas d'envoi par lettre recommandée conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. En aucun cas les litiges avec les transporteurs ne peuvent justifier le non règlement des marchandises facturées.

De plus, la société FRANCE PROSPECTUS décline toute responsabilité sur les marchandises qui, mêmes envoyées franco, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Toute contestation de livraison doit être notifiée par lettre recommandée sous un délai de 48 heures à compter de la date de livraison. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.

EN CAS DE DISTRIBUTION PAR FRANCE PROSPECTUS:

Compte tenu que la société FRANCE PROSPECTUS stocke les prospectus, afin de les distribuer immédiatement après fabrication, aucun bon de livraison chez le client ne pourra être demandé en cas de contestation.

La société FRANCE PROSPECTUS invite par mail, le client à venir constater la fabrication de la quantité demandée. Ainsi, le client dispose de 48h pour venir constater les quantités au dépôt de la société FRANCE PROSPECTUS. Seules les preuves de fabrication et/ou de livraison feront foi passé ce délai, compte tenu que souvent la distribution des imprimés, et donc l'écoulement du stock, commence dès réception. La quantité ne pourra être conforme si le client a demandé à ce que la distribution commence avant son passage. Le cas échéant, devront être déduits les imprimés déjà distribués.

7) Contrefaçon et copyright :

L'acheteur est seul responsable du contenu des produits. Il déclare en conséquence qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires pour insérer dans les produits qu'il commande des objets, images, photos, logos, dessins et garantit le vendeur que ces droits et autorisations sont en vigueur conformément à la législation applicable et que la commande et l'utilisation des produits ne sont et ne seront pas constitutifs d'une quelconque violation des obligations des droits d'un tiers.

L'acheteur déclare également que les produits qu'il réalise ne sont pas susceptibles de constituer des faux ou de porter atteinte à des tiers et, d'une manière générale, que l'achat et l'utilisation des produits ne contreviendront à aucun droit, règle ou législation en vigueur. En conséquence, l'acheteur garantit le vendeur de toute action et toute réclamation à raison de ces droits et s'engage à l'indemniser de toutes les conséquences résultant de toute action intentée par des tiers qui s'estimeraient lésés par l'impression, de la diffusion et, d'une manière générale de l'utilisation des produits commandés.

8) Fichiers et documents du client relatifs à la commande ainsi que traitement des données :

- a) Les fichiers reçus par nos soins dans le cadre d'une passation de commande ne sont enregistrés dans notre maison que dans le but de les traiter.
- b) Toutes les choses apportées ou envoyées par le client, en particulier les modèles, fichiers et supports de fichiers ne sont archivées au-delà de la date de remise du produit fini qu'avec un accord écrit et contre une indemnisation spéciale. Si ces choses doivent être assurées, il incombe au client de le faire s'il n'en a pas été convenu autrement. Nous déclinons toute responsabilité pour les endommagements ou les pertes, pour quelconque nature.
- c) La récupération de fichiers archivés, c'est-à-dire la recherche des fichiers dans les archives, leur décompression et préparation pour leur traitement ultérieur, sera facturée d'un montant de 300 € pour chaque commande d'impression archivée.
- d) L'envoi au client ou à un tiers à la demande du client, de fichiers ou d'autres documents appartenant à la commande sera effectué contre rémunération. Cette rémunération est un forfait de 50 € par envoi, plus 150€ de frais de transport par palette sur un rayon maximum de 50km en cas de livraison des prospectus déjà réceptionnés par FRANCE PROSPECTUS.

9) Annulation d'une commande

Une commande ne pourra être annulée qu'avant le lancement en impression du produit commandé. Après signature du bon à tirer (BAT), notre service SAV se réserve le droit de refuser cette annulation.

Toute annulation avant la signature du BAT fera l'objet de frais administratifs et techniques (création du dossier, facturation, contrôle des fichiers, imposition…) à hauteur de 100€ HT par commande si le devis est accepté au préalable par le client.

Toute annulation après la signature du bon à tirer(BAT) donne lieu au paiement intégral du devis + frais de destruction et d'annulation à hauteur de 250€ HT par commande.

10) Responsabilité :

De convention expresse entre les parties, FRANCE PROSPECTUS est soumise à une obligation de moyens pour l'exécution de ses obligations au titre des prestations de service objet du présent contrat.

FRANCE PROSPECTUS ne saurait être responsable des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, biens mobiliers, corporels ou incorporels du Client.

En outre, le client renonce à engager la responsabilité du FRANCE PROSPECTUS pour appel en garantie du fait de préjudices subis par lui ou par des tiers ayant utilisé, directement ou indirectement les travaux réalisés par FRANCE PROSPECTUS. De la même manière, FRANCE PROSPECTUS ne saurait être tenue responsable des pertes indirectes que pourraient subir le client ou des tiers, du fait de prestations exécutées.

Dans le cas où une condamnation serait prononcée à l'encontre de FRANCE PROSPECTUS, toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, les parties conviennent que FRANCE PROSPECTUS ne sera pas tenue à un montant supérieur au coût global de la prestation en cause visée dans les conditions particulières aux présentes.

Les dispositions relatives à la responsabilité, y compris les exclusions, constituent, pour les parties, une condition déterminante du présent contrat.

11) Droit en vigueur:

L'ensemble des conditions de la relation commerciale est soumis uniquement au droit Français. Le droit commercial de l'ONU est expressément exclu.

12) Validité:

Si certaines conditions parmi les Conditions Générales de Vente décrites ci-dessus sont en partie ou entièrement nulles et non avenues ou le deviennent, les autres conditions restent valides. La condition nulle et non avenue est remplacée par la réglementation légale.

13) Contentieux et compétence :

Les réclamations sur les caractéristiques, la quantité, le poids des marchandises livrées, ou leur non conformité éventuelle avec le bordereau d'expédition, doivent être adressées par écrit FRANCE PROSPECTUS, 5 Rue Pleyel 93200 Saint Denis dans les trois 3 jours suivant la livraison. Après épuisement des solutions à l'amiable, seuls les Tribunaux compétents, seront compétents si une des deux parties souhaite entamer une procédure devant la Justice.